

**Conseil économique et social**Distr. générale  
31 décembre 2025Français  
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**  
**Conférence des ministres africains des finances,**  
**de la planification et du développement économique**

Cinquante-huitième session

Tanger (Maroc) (hybride), 2 et 3 avril 2026

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Tables rondes de haut niveau****Table ronde 2 : Libérer le potentiel de l'Afrique de demain : faire progresser le développement des infrastructures publiques numériques, des centres informatiques et de la souveraineté****Note conceptuelle****I. Contexte**

1. L'Afrique vit une accélération de la transformation numérique. De nombreux pays accordent la priorité au développement d'infrastructures publiques numériques inclusives, telles que les systèmes d'identification numérique, les systèmes de paiement et les échanges de données afin de promouvoir la bonne gouvernance, l'intégration économique et la croissance durable. Ces infrastructures permettent d'élargir l'accès aux services essentiels, favorisent l'inclusion financière, améliorent l'accès aux marchés et au financement, et encouragent l'innovation par les entreprises locales. Cet élargissement sert de fondement à la transformation numérique du continent et à la mise en œuvre concrète de l'intégration économique du continent, notamment dans le cadre d'un marché unique numérique pour l'Afrique et de la Zone de libre-échange continentale africaine<sup>1</sup>.

2. Un élément déterminant pour accompagner cette révolution numérique est la mise en place de centres informatiques qui sont essentiels pour le stockage, le traitement et la gestion en toute sécurité des données sensibles indispensables au fonctionnement des systèmes d'infrastructures publiques numériques. Ces centres assurent la protection et la fiabilité des données et permettent aux pays de gérer et de contrôler leurs données, ce qui est un aspect essentiel de la sauvegarde de la sécurité et de la souveraineté nationales.

3. Signe de cette importance croissante, l'environnement des centres informatiques du continent se développe rapidement. Toutefois, ces centres sont répartis de façon inégale sur le continent : près de 46 % de la capacité installée se concentre en Afrique du Sud, en Égypte, au Kenya et au Nigéria<sup>2</sup>.

\* E/ECA/CM/58/1.

<sup>1</sup> Diana Sang, Jane Munga, and Nanjira Sambuli, *Digital public infrastructure: a practical approach for Africa* (Carnegie Endowment for International Peace, février 2025).<sup>2</sup> Olufemi Ariyo, *Digital independence: reclaiming Africa's tech sovereignty in a data-colonised world*, *The Cable*, 4 novembre 2025.

Près de 80 centres informatiques commerciaux de niveau III ou supérieur sont en service, ajoutant environ 300 mégawatts de capacité sur le marché et témoignant d'une hausse de la demande d'infrastructures numériques locales<sup>3</sup>. Le marché africain des centres informatiques devrait passer d'environ 3,49 milliards de dollars en 2024 à près de 6,81 milliards de dollars à l'horizon 2030, soit un taux de croissance annuel composé d'environ 11,8 %. Un usage accru de l'Internet et l'adoption croissante de services en nuage (« cloud ») joueront un rôle essentiel dans cette croissance<sup>4</sup>.

4. Toutefois, malgré ces évolutions, d'importantes difficultés subsistent. L'Afrique est confrontée à un déficit structurel de souveraineté, doublé d'un risque de compromettre son autonomie numérique à long terme. Étant donné qu'elle dispose de moins de 1 % de la capacité mondiale des centres informatiques, une grande partie des données publiques sensibles et des services essentiels sont actuellement hébergés sur des serveurs étrangers, ce qui soulève des préoccupations concernant la sécurité des données, la confidentialité et la dépendance vis-à-vis de fournisseurs externes<sup>5</sup>. Ces problèmes sont aggravés par la fracture numérique persistante : près d'un demi-milliard de personnes en Afrique ne disposent pas d'une identité numérique fondamentale<sup>6</sup>, tandis que le coût de l'accès à l'Internet reste prohibitif. D'autres contraintes, en particulier l'instabilité des infrastructures énergétiques et la fragmentation des cadres réglementaires, contribuent également à faire des pays africains des consommateurs de technologies numériques plutôt que des producteurs. Dans un récent rapport sur la connectivité mondiale<sup>7</sup>, l'Union internationale des télécommunications a souligné la nécessité d'investir dans les infrastructures locales de données afin de veiller à ce que les données générées sur le continent restent subordonnées aux dispositifs de gouvernance nationaux, ce qui renforcerait l'autonomie régionale et la souveraineté numérique.

5. Pour combler ce déficit de souveraineté, il est nécessaire de prendre des mesures allant au-delà des seules infrastructures et d'adopter une approche intégrée combinant infrastructures et gouvernance. En conséquence, il est essentiel de répartir plus largement les centres informatiques et de renforcer les centres informatiques locaux et les services en nuage pour réduire la dépendance à l'égard des accords d'hébergement sur des sites étrangers et maintenir le contrôle sur les flux de données et les services numériques, il importe de veiller à une plus large répartition des centres informatiques et à renforcer les services locaux de centres informatiques et d'informatique en nuage<sup>8</sup>. Ces mesures s'accompagnent d'une plus grande souveraineté numérique grâce à la gestion des centres informatiques sur le plan local, qui est devenue de plus en plus importante pour permettre aux pays africains d'exercer un contrôle sur leurs propres données et sur leurs normes technologiques nationales.

6. Une autre mesure nécessaire est l'adoption d'une approche réglementaire et technique intégrée, dans le cadre de laquelle la souveraineté sera assurée par des mesures et un contrôle physique du matériel numérique, complétés par l'utilisation de protocoles ouverts pour éviter de dépendre exclusivement d'un unique fournisseur. Les pays étant appelés à passer du rôle de consommateurs passifs à celui d'architectes actifs de leur avenir numérique, il faudra veiller à mettre en place des environnements en nuage souverains et des environnements

<sup>3</sup> Xalam Analytics, *The state of African digital infrastructure* (mai 2025).

<sup>4</sup> Aritzon Advisory and Intelligence, *Africa Data Center Market Landscape Report 2025-2030* (avril 2025).

<sup>5</sup> Ariyo, *Digital independence: reclaiming Africa's tech sovereignty in a data-colonised world*.

<sup>6</sup> Melody Musoni, Ennatu Domingo et Elvis Ogah, *Digital ID systems in Africa: challenges, risks and opportunities*, document de réflexion de l'ECDPM, n° 360 (décembre 2023)

<sup>7</sup> Union internationale des télécommunications, *Global Connectivity Report 2025* (Genève, 2025)

<sup>8</sup> Nii Simmonds et Obinna Isiadinso, *How shared digital infrastructure can bridge the gap in Africa*, Forum économique mondial, 9 avril 2025.

de données résilients. Ces mesures permettront de protéger les identités et les dossiers financiers des populations du continent contre les actions en justice extraterritoriales et les risques géopolitiques, renforçant ainsi la confiance du public et la sécurité nationale. La gestion efficace de la croissance des données à l'ère numérique nécessite l'instauration de cadres de gouvernance nationaux et régionaux cohérents.

7. La souveraineté numérique dépend à la fois d'une infrastructure robuste et d'une gouvernance solide. À cette fin, l'expansion stratégique des centres informatiques locaux et des capacités d'informatique en nuage est essentielle, et soutient la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) de l'Union africaine. La Stratégie a pour but de faire progresser la transformation numérique du continent dans le cadre de l'harmonisation des politiques, des lois et des règlements et d'établir et d'améliorer l'infrastructure, les réseaux et les services numériques. L'hébergement des données dans les juridictions nationales va de pair avec une amélioration de la protection des informations sensibles et une réduction de la latence pour les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle et la 5G. Cela permet de créer les capacités numériques nationales requises pour gestion indépendante des charges de travail essentielles et pour réduire la dépendance à l'égard des fournisseurs mondiaux d'hyperscale. En outre, il est impératif de continuer d'investir dans les infrastructures publiques numériques. Les pays africains sont donc encouragés à allouer au moins 1 % de leur produit intérieur brut à des systèmes numériques nationaux, comme les plateformes d'identification et les portails de données ouvertes, si l'on veut que les systèmes de données tiennent compte des populations africaines et servent leurs intérêts<sup>9</sup>.

8. La réussite de la transformation numérique exige la participation d'un large éventail d'acteurs, notamment les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations de la société civile et les institutions internationales. Dans ce contexte, la table ronde est l'occasion pour les parties prenantes d'examiner le rôle des infrastructures publiques numériques et des centres informatiques dans la mise en place d'un avenir numérique souverain et inclusif et dans la contribution à la croissance en Afrique.

## II. Objectifs

9. L'objectif de la table ronde est de réunir les décideurs et les principales parties prenantes impliquées dans la transformation numérique de l'Afrique afin d'examiner les stratégies et réglementations régissant la mise en place d'infrastructures publiques numériques fortes, indépendantes et inclusives. Les discussions porteront également sur le rôle essentiel joué par les centres informatiques dans la sauvegarde de la sécurité des données et l'appui à la souveraineté numérique.

## III. Public cible

10. La table ronde s'adresse :

a) Aux membres du Comité directeur du Programme pour la transformation numérique en Afrique (Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement, secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, Agence de développement de l'Union africaine et communautés économiques régionales) ;

b) Aux hauts fonctionnaires représentant les ministères chargés de la transformation numérique, des technologies de l'information et des

<sup>9</sup> Jalal Charaf, *Data sovereignty: Africa's strategic imperative in the age of algorithmic power*, Interface.Media, 20 novembre 2025.

communications, des transports, de la planification ou du développement économique, etc. ;

c) Aux représentants du secteur privé, organisations de la société civile et institutions financières.

#### **IV. Intervenants et modérateur(trice)**

11. Les informations concernant les intervenants et le/la modérateur(trice) de la table ronde seront publiés en temps utile.

#### **V. Personnes à contacter**

12. La principale personne à contacter pour la table ronde est le Chef de la Section des technologies émergentes et de pointe, de l'innovation et de la transformation numérique de la Division de la technologie, de l'innovation, de la connectivité et des infrastructures de la Commission économique pour l'Afrique, M. Mactar Seck ([seck8@un.org](mailto:seck8@un.org)). La personne à contacter sur le plan technique est M. Afework Temtime, économiste au sein de la Division ([temtimea@un.org](mailto:temtimea@un.org)).

---